

Trois cent unième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance régulière, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi dix-neuf février deux mille sept (19 février 2007 – 19 h 45).

PRÉSENCES

ASBESTOS ville	M. Jean-Philippe Bachand
DANVILLE ville	M. Jacques Hémond
DANVILLE ville	Mme Francine Labelle-Girard, représentante
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE canton	M. Claude Larose
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD paroisse	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Martin Lessard
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe	M ^{me} Éva Fréchette

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le préfet.

2007-02-5798

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le nouvel ordre du jour remis aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT que tous les membres sont présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE l'ordre du jour soit et est accepté,

en y avançant les sujets de discussion ci-dessous :

de 8.1 - 8.1.5 à 4.1 INVITÉS

et en y ajoutant le sujet de discussion suivant :

11.1.5 Réparation dents du compacteur – Site d'enfouissement.

Adoptée.

2007-02-5799

PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2007

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2007, tous d'un commun accord exemptent la secrétaire-trésorière adjointe de la lecture dudit procès-verbal.

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE ledit procès-verbal soit et est accepté, après y avoir apporté les corrections ci-dessous :

À la page 82, à la résolution numéro :

2007-01-5779

ADOPTION

RÈGLEMENT QUOTES-PARTS 2007

SITE D'ENFOUISSEMENT – MRC DES SOURCES

Au 2^e attendu, remplacer le mot dix-huit par le mot seize, ce qui donne

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus de deux cent soixante-et-un mille soixante-trois dollars (261 063, \$) à être prélevés entre les **seize** (16) municipalités participantes à l'Entente intermunicipale avec la Municipalité régionale de comté des Sources;

À la page 87, dans le titre du Communiqué de la Conférence régionale de l'Estrie, on devrait y lire :

DANS l'ESTRIE au lieu de SANS L'ESTRIE.

Adoptée.

PACTE RURAL – PROJETS SUPRALOCAUX

Le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard désire apporter des explications quant au délai pour la disposition des argents finaux du volet supralocal. La raison pour laquelle le conseil a dû attendre au début de l'année 2007 pour statuer sur les projets a été l'attente de la facturation de la Commission scolaire des Sommets pour la construction du réseau de la fibre optique sur notre territoire. On devait avoir un portrait plus précis des argents qui allaient rester.

2007-02-5800

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

VOLET SUPRALOCAL

(Projets XII-2007 à XX-2007)

CONSIDÉRANT le projet numéro XII-2007 : « **Amélioration des installations au Club de curling de Danville** », présenté par le **Club de curling de Danville inc.** dans le cadre du volet **supralocal** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources, qui consiste acheter et installer un déshumidificateur commercial pour régler un problème de qualité de glace; la demande est au montant de **11 900 \$**;

CONSIDÉRANT le projet numéro XIII-2007 : « **Amélioration des services aux cyclotouristes** », présenté par **Corridors verts de la région d'Asbestos inc.** dans le cadre du volet **supralocal** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources, qui consiste à ajouter des services de douches et de buanderie à même les locaux du Centre cycliste de Danville; la demande est au montant de **21 000 \$**;

CONSIDÉRANT le projet numéro XIV-2007 : « **Réalisation de travaux permanents pour corriger et prévenir les problèmes d'érosion dans les sentiers** », présenté par la **Corporation de Développement du mont Ham** dans le cadre du volet **supralocal** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources qui consiste à corriger certains problèmes importants d'érosion dans les sentiers menant au sommet du Mont Ham et à prévenir la détérioration future des sentiers; la demande est au montant de **14 457 \$**;

CONSIDÉRANT le projet numéro XV-2007 : « **Portail Mes Sources** », présenté par l'Association **Le P'tit bonheur de Saint-Camille** dans le cadre du volet **supralocal** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources qui consiste à développer un portail Internet accueillant et dynamique contenant les renseignements nécessaires pour une éventuelle migration vers le territoire de la MRC des Sources; la demande est au montant de **10 000 \$**;

CONSIDÉRANT le projet numéro XVI-2007 : « **Étude d'accroissement de la couverture large bande** » présenté par la **MRC des Sources** dans le cadre du volet **supralocal** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources qui consiste à faire une étude des besoins et du potentiel d'utilisation d'un réseau hertzien large bande dans le but d'offrir l'accès à Internet haute vitesse ainsi que du transport de données pour répondre à la demande et aux besoins municipaux et régionaux; la demande est au montant de **2 000 \$**;

CONSIDÉRANT le projet numéro XVII-2007 : « **Retour aux sources** » présenté par la **Municipalité de Saint-Adrien** dans le cadre du volet **supralocal** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources qui consiste à prolonger le mandat de l'agente de projet Retour aux sources pour une durée de 40 semaines; la demande est au montant de **10 000 \$**;

CONSIDÉRANT le projet numéro XVIII-2007 : « **Haies brise-vent** » présenté par la **Municipalité de Saint-Adrien** dans le cadre du volet **supralocal** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources qui consiste à prolonger le mandat de la firme Natur'Eau dans le projet « Des arbres pour valoriser notre territoire »; la demande est au montant de **10 000 \$**;

CONSIDÉRANT le projet numéro XIX-2007 : « **Évaluer les possibilités permettant l'implantation d'un abattoir sur le territoire de la MRC des Sources** », présenté par la **Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille** dans le cadre du volet **supralocal** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources qui consiste à conserver la ressource humaine qui œuvre à ce projet prévoyant offrir un service d'abattage de catégorie A-1 et A-3 (petits animaux : lapins, volailles, agneaux, ..) ainsi qu'une cuisine C-1 et une salle de découpe approuvée; la demande est au montant de **4 500 \$**;

CONSIDÉRANT le projet numéro XX-2007 : « **Amélioration de l'offre de services et des équipements** » présenté par le **Centre récréatif d'Asbestos inc.** dans le cadre du volet **supralocal** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources qui consiste à trouver des méthodes de réduction des coûts énergétiques de l'Aréna Connie-Dion d'Asbestos, la demande est au montant de **29 750 \$** mais, en raison de la disponibilité des argents, le montant accordé sera de **8 680 \$**;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la MRC des Sources accepte de financer les projets ci-dessous :

XII-2007	: Amélioration des installations au Club de curling de Danville (Ville de Danville) au montant de	11 900 \$;
XIII-2007	: Amélioration des services aux cyclotouristes (Ville de Danville) au montant de	21 000 \$;
XIV-2007	: Réalisation de travaux permanents pour corriger et prévenir les problèmes d'érosion dans les sentiers (Saint-Joseph-de-Ham-Sud) au montant de	14 457 \$;
XV-2007	: Portail Mes Sources (Canton de Saint-Camille) au montant de	10 000 \$;
XVI-2007	: Étude d'accroissement de la couverture large bande (MRC des Sources) au montant de	2 000 \$;

- XVII-2007 : Retour aux sources
(Municipalité de Saint-Adrien) au montant de 10 000 \$;
- XVIII-2007 : Haies brise-vent
(Municipalité de Saint-Adrien) au montant de 10 000 \$;
- XIX-2007 : Évaluer les possibilités permettant l'implantation d'un
abattoir sur le territoire de la MRC des Sources
(Canton de Saint-Camille) au montant de 4 500 \$;
- XX-2007 : Amélioration de l'offre de services et des équipements
(Centre récréatif d'Asbestos inc.)
(Ville d'Asbestos) au montant de 8 680 \$;

dans le cadre du volet **supralocal** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

QUE les versements totalisant un montant de 92 537 \$ soient effectués et qu'ils soient pris à même le poste budgétaire « Pacte rural 2002-2007, projets supralocaux ».

Adoptée.

**ADDENDA AU PACTE RURAL ENTRE LE MINISTÈRE ET LA MRC
AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Le directeur général et secrétaire-trésorier remet à titre de renseignements, l'article 6 de l'addenda au Pacte rural qui stipule qu'au choix de la MRC, l'agent de développement rural pourra œuvrer au sein du CLD ou de la MRC.

2007-02-5801

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007-2014
PACTE RURAL – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le 6 décembre 2006 la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, laquelle s'inscrit dans la volonté gouvernementale de privilégier un développement endogène des milieux ruraux et qu'elle est axée sur l'adhésion des collectivités rurales à une approche fondée sur la responsabilité partagée, la confiance mutuelle ainsi que sur la souplesse et l'autonomie d'action;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec identifie les municipalités régionales de comté (MRC) pour que s'effectue la mise en application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le Pacte rural 2007-2014 s'applique sur le territoire de la MRC pour l'ensemble de ses municipalités;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Sources a pris connaissance du Pacte rural proposé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'engage à embaucher un agent de développement rural;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE la MRC des Sources accepte les conditions et les engagements décrits dans le Pacte rural 2007-2014.

QUE, pour et au nom de la MRC des Sources, le préfet, monsieur Jacques Hémond, soit et est autorisé à signer le Pacte rural 2007-2014 avec le gouvernement du Québec, représenté par madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée.

INVITÉES :

1. **Marie-Paule Royer, directrice générale du CLD des Sources
Brigitte Martin, agente de communication et de développement
de la ruralité pour le CLD des Sources
Dossiers : Pacte rural et Foire des villages**
-

Brigitte Martin, agente de communication et de développement de la ruralité pour le CLD des Sources explique les différentes demandes de projets locaux présentés dans le cadre du Pacte rural.

2007-02-5802

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

VOLET LOCAL

**PROJET « SONORISATION DU CENTRE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-
JOIES »**

PROMOTEUR : ENSEMBLE VOCAL L'ESCAOUCETTE

(Projet 47-2007) VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT le projet « **Sonorisation du Centre Notre-Dame-de-Toutes-Joies**», présenté par l'**Ensemble vocal L'Escaouette** dans le cadre du volet **local** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à l'achat de 3 microphones cardioïdes, fil et trépied, console de 12 voies de mixage avec amplificateur interne, 2 boîtes de son avec amplificateur interne;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ces éléments permettra une meilleure sonorisation lors de spectacles et que les équipements serviront à l'ensemble vocal L'Escaouette, à la chorale « Les jeunes Fredonneurs », et aux écoles des niveaux primaire et secondaire d'Asbestos, contribuant ainsi à l'amélioration de l'offre de loisirs;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de l'Ensemble vocal L'Escaouette est au montant de 1 295 \$;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande aux membres du Conseil l'acceptation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **Sonorisation du Centre Notre-Dame-de-Toutes-Joies**», présenté par l'**Ensemble vocal L'Escaouette** pour un montant de **1 295 \$** dans le cadre du volet **local** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

QUE le versement de 1 295 \$ soit effectué en un seul versement et qu'il soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural, projets locaux ».

Adoptée.

2007-02-5803

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

VOLET LOCAL

PROJET « ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE »

PROMOTEUR : ASSOCIATION DES RETRAITÉS D'ASBESTOS

(Projet 48-2007) VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT le projet « **Accessibilité aux personnes à mobilité réduite** », présenté par l'**Association des retraités d'Asbestos** dans le cadre du volet **local** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à faire l'acquisition et l'installation d'une chaise élévatrice pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que, suite à sa relocalisation par la municipalité, des travaux de restauration et d'aménagement sont nécessaires pour permettre l'accès adéquat à tous au nouveau local des retraités.

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de l'Association des retraités d'Asbestos est au montant de 9 800 \$;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande aux membres du Conseil l'acceptation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **Accessibilité aux personnes à mobilité réduite** », présenté par l'**Association des retraités d'Asbestos** pour un montant de **9 800 \$** dans le cadre du volet **local** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

QUE le versement de 9 800 \$ soit effectué en un seul versement et qu'il soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural, projets locaux ».

Adoptée.

2007-02-5804

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

VOLET LOCAL

PROJET « AMÉLIORATION DES SENTIERS QUATRE-SAISONS »

PROMOTEUR : ASSOCIATION DES RETRAITÉS D'ASBESTOS

(Projet 49-2007) VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT le projet « **Amélioration des sentiers Quatre-saisons** », présenté par l'**Association des retraités d'Asbestos** dans le cadre du volet **local** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à améliorer les sentiers par le remplacement de 5 ponts en bois par des ponceaux et à mettre du concassé sur le sentier principal et sur les pentes des sentiers secondaires;

CONSIDÉRANT que l'entretien des sentiers s'effectue à longueur d'année par des bénévoles et sert à toute la population. C'est un exemple de prise en charge par le milieu. Il contribue au mieux-être physique des utilisateurs et élargit l'offre de loisirs;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention par l'Association des retraités d'Asbestos est au montant de 1 580 \$;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande aux membres du Conseil l'acceptation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard appuyée par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **Amélioration des sentiers Quatre-saisons** », présenté par l'**Association des retraités d'Asbestos** pour un montant de **1 580 \$** dans le cadre du volet **local** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

QUE le versement de 1 580 \$ soit effectué en un seul versement et qu'il soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural, projets locaux ».

Adoptée.

2007-02-5805

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

VOLET LOCAL

« PROJET DOMICILIAIRE »

PROMOTEUR : COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ADRIEN

(Projet 50-2007) MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN

CONSIDÉRANT le «**Projet domiciliaire**», présenté par le **Comité de développement de Saint-Adrien** dans le cadre du volet **local** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à faire l'acquisition de terrains et d'infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'à l'instar du projet des fermettes, ce projet vise l'accroissement démographique dans la municipalité et sera peut être un élément de sauvegarde de l'école primaire;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention par le Comité de développement de Saint-Adrien est au montant de 16 725 \$;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande aux membres du Conseil l'acceptation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte de financer le «**Projet domiciliaire**», présenté par le **Comité de développement de Saint-Adrien** pour un montant de **16 725 \$** dans le cadre du volet **local** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

QUE le versement de 16 725 \$ soit effectué en un seul versement et qu'il soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural, projets locaux ».

Adoptée.

2007-02-5806

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

VOLET LOCAL

PROJET « FONDS POUR ACTIVITÉS « BRIN DE VIE » »

PROMOTEUR : COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ADRIEN

(Projet 51-2007) MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN

CONSIDÉRANT le projet «**Fonds pour activités « Brin de vie »**», présenté par le **Comité de développement de Saint-Adrien** dans le cadre

du volet **local** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à avancer les fonds nécessaires pour les activités de l'établissement pendant la période de transition entre les deux structures administratives;

CONSIDÉRANT que cet apport financier permettra de suppléer au manque à gagner causé par le remaniement;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention par le Comité de développement de Saint-Adrien est au montant de 6 000 \$;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande aux membres du Conseil l'acceptation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet «**Fonds pour activités « Brin de vie »**», présenté par le **Comité de développement de Saint-Adrien** pour un montant de **6 000 \$** dans le cadre du volet **local** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

QUE le versement de 6 000\$ soit effectué en un seul versement et qu'il soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural, projets locaux ».

Adoptée.

2007-02-5807

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2006-02-5461
MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ
VOLET LOCAL
PROJET «AGRANDISSEMENT DE LA CORVÉE
PROMOTEUR : COOPÉRATIVE D'HABITATION LA CORVÉE
(Projet 38-2006) CANTON DE SAINT-CAMILLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2006-02-5461, en date du 20 février 2006, acceptant de financer le projet « Agrandissement de La Corvée », présenté par la Coopérative d'habitation La Corvée de Saint-Camille, pour un montant de 7 223 \$, *conditionnellement à l'obtention des autres financements et au permis à être émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;*

CONSIDÉRANT qu'il s'agit ici d'une nouvelle demande d'utilisation des argents pour ce même projet;

CONSIDÉRANT qu'au lieu de servir à la construction d'un nouvel immeuble, l'aide financière de 7 223 \$ servirait à exécuter différents travaux préalables, tel qu'analyser le débit du puits artésien, déterminer la solution de traitement des eaux usées, mesurer la capacité portante du sol, déterminer le choix de structure du bâtiment, etc.;

CONSIDÉRANT que des démarches ont été entreprises et donnent de bons résultats dans ce projet, entre autres, la Commission de protection du territoire agricole du Québec a accepté d'exclure de la zone agricole les terrains ciblés par La Corvée pour son projet d'agrandissement et plusieurs organismes et entreprises ont déjà confirmé leurs engagements financiers;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la nouvelle demande d'utilisation des fonds et qu'il recommande aux membres du Conseil l'acceptation du transfert;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard
appuyée par le conseiller Pierre Therrien

QUE l'aide financière de 7 223 \$ accordée au projet d'agrandissement de La Corvée soit utilisée à différents travaux préalables, tel qu'analyser le débit du puits artésien, déterminer la solution de traitement des eaux usées, mesurer la capacité portante du sol, déterminer le choix de structure du bâtiment dans le projet « Agrandissement de la Corvée ».

QUE le versement de 7 223 \$ soit effectué en un seul versement et qu'il soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural, projets locaux ».

Adoptée.

2007-02-5808

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

VOLET LOCAL

**PROJET « ÉTUDES DE FAISABILITÉ CONCERNANT LA
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL**

**PROMOTEUR : PAROISSE DE SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD
(Projet 52-2007) PAROISSE DE SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD**

CONSIDÉRANT le projet «**Études de faisabilité concernant la construction d'un bâtiment multifonctionnel**», présenté par la municipalité de la **Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud** dans le cadre du volet **local** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à faire faire les plans préliminaires et les estimations de coûts pour étudier les diverses options de relocalisation des bureaux, du centre communautaire, de la bibliothèque et de l'Age d'or;

CONSIDÉRANT que ces études permettront d'obtenir les renseignements nécessaires à une prise de décision éclairée quant à la relocalisation;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention par la municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud est au montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande aux membres du Conseil l'acceptation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet «**Études de faisabilité concernant la construction d'un bâtiment multifonctionnel**», présenté par la municipalité de la **Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud** pour un montant de **10 000 \$** dans le cadre du volet **local** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

QUE le versement de 10 000\$ soit effectué en un seul versement et qu'il soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural, projets locaux ».

Adoptée.

FOIRE DES VILLAGES

Madame Brigitte Martin remet aux membres du Conseil un rapport faisant état de la participation de la MRC à la Foire des villages, tenue à Montréal les 9, 10 et 11 février 2007. Madame Martin donne un résumé de la participation de gens de la région.

C'était un nouveau concept (un volet table d'échanges et un volet colloque), la clientèle était davantage ciblée et se montrait intéressée à s'installer en région. Le Portail « Mes Sources » préparé par Sylvain Laroche a été très apprécié. Le nom de la MRC des Sources est accrocheur et les gens veulent savoir où elle est située.

Les bénévoles ont été de bons ambassadeurs. Claude Larose a été un conférencier remarqué : son sujet portait sur le projet des fermettes de Saint-Camille. Les terrains gratuits de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor ont retenu l'attention de jeunes couples.

Le préfet signale l'excellent travail de Brigitte Martin et de toute l'équipe qui a participé à la Foire des villages :

Asbestos : Alain Roy, Nathalie Durocher, Pierre Benoit, Serge Boislard
Saint-Camille : Claude Larose, Benoît Bourassa, Katherine Gouin
Wotton : Annick Giguère
MRC : Jacques Hémond, Martin Lessard
CLD : Marie-Paule Royer, Brigitte Martin.

Merci à tous les bénévoles et ambassadeurs de notre région.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS :

Avancement des dossiers

L'avancement des dossiers est déposé aux membres du Conseil à titre de renseignements.

Transport collectif : le chargé de projet Frédéric Michaud donne les moyennes mensuelles des transports effectués. Après six mois d'opération, une rencontre est prévue le 5 mars prochain. Le comité étudiera l'orientation et reviendra au Conseil de la MRC avec une recommandation pour bonifier le projet « Transport collectif ».

Calendrier des rencontres

Le calendrier des rencontres pour les mois de février et mars 2007 a été remis aux membres du Conseil.

2007-02-5809

APPEL DE CANDIDATURES – MRC DES SOURCES **AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOISIR ET** **ANIMATEUR EN ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'agent de développement loisir et d'animateur en activités physiques et sportives au sein de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la publication d'une offre d'emploi dès le samedi 17 février 2007 dans le journal local « Les Actualités » pour combler le poste;

CONSIDÉRANT la période allouée pour recevoir les candidatures se terminant le lundi 26 février 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources entérinent l'offre d'emploi.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à poursuivre les démarches d'embauche d'un agent de développement loisir et d'animateur en activités physiques et sportives.

Adoptée.

2007-02-5810

COMITÉ DE SÉLECTION MRC DES SOURCES
EN VUE DE L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOISIR
ET D'ANIMATEUR EN ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste d'un agent de développement loisir et d'animateur en activités physiques et sportives au sein de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la formation d'un Comité de sélection pour la sélection d'un candidat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE le Comité de sélection, en vue de l'embauche d'un agent de développement loisir et d'animateur en activités physiques et sportives de la MRC des Sources, soit composé des personnes ci-dessous :

- Éric Dion, aide coordonnateur Québec en Forme
- Guylaine Lampron, coordonnatrice Québec en Forme
- Martin Lessard, directeur général MRC des Sources
- René Perreault, préfet-suppléant de la MRC des Sources
- Caroline Poirier, présidente du CAL de la MRC des Sources.

Adoptée.

QUÉBEC EN FORME

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 23 janvier 2007 du Comité d'action local (CAL) de la MRC des Sources. Ce document est remis à titre de renseignements.

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de la présidente du Comité d'action local de la MRC des Sources, madame Caroline Poirier, voulant souligner la satisfaction du programme Québec en Forme et désirant signaler qu'une tâche spécifique de soutien aux opérations des comités de loisir pourrait être donnée à la ressource loisir de la MRC.

Les membres du Conseil reçoivent cette lettre et la demande sera attachée aux tâches attribuées au futur agent de développement loisir de la MRC des Sources.

PISTES CYCLABLES

Aucun sujet.

CORRESPONDANCE :

2007-02-5811

APPUI DE LA MRC DES SOURCES À MINE JEFFREY INC. QUANT À LA PRÉSERVATION DU POTENTIEL DE REMISE EN PRODUCTION DE MAGNOLA

CONSIDÉRANT la correspondance en date du 8 janvier 2007, provenant du président de la Mine Jeffrey inc., monsieur Bernard Coulombe, adressée au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, à l'effet de lui demander qu'il préserve le potentiel de remise en production de Magnola à partir de l'immense réserve de minerai de serpentine du Québec (les terrils de la mine Jeffrey à Asbestos) comme future source de magnésium métal, pour une période d'environ cinq années ;

CONSIDÉRANT les investissements déjà encourus par la Société générale de Financement (SGF) et du potentiel stratégique de ce site pour la région et le Québec ;

CONSIDÉRANT les efforts du milieu et de tous les intervenants en développement pour maintenir et accroître l'emploi sur le territoire de notre MRC ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir le complexe Magnola encore cinq années afin de préserver le potentiel de réouverture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources appuie la demande du président de Mine Jeffrey, monsieur Bernard Coulombe, à l'effet de préserver le potentiel de remise en production de Magnola à partir de l'immense réserve de minerai de serpentine du Québec (les terrils de la mine Jeffrey à Asbestos) comme future source de magnésium métal, pour une période d'environ cinq années.

QUE demande soit faite au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil de prendre en considération, que pour la région, c'est une priorité de garder en bon état de fonctionnement l'usine Magnola afin d'éviter son démantèlement, compte tenu de son potentiel stratégique et de la possibilité d'un apport économique futur.

Adoptée.

2007-02-5812

APPUI MRC DE DRUMMOND

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro mrc81167/07 adoptée par les membres du Conseil de la MRC de Drummond le 10 janvier 2007 concernant la demande au ministère des Transports du Québec d'apporter des améliorations au *Programme d'amélioration du réseau routier municipal* ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC de Drummond qui se lit comme suit :

« ATTENDU QU'annuellement, via le Programme d'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports du Québec, les municipalités locales peuvent obtenir des subventions pour les épauler dans les efforts qu'elles déploient pour entretenir le réseau routier placé sous leur responsabilité;

ATTENDU QUE si ce programme constitue un apport non négligeable pour les municipalités locales, il appert qu'avec les années des difficultés liées au moment choisi par le ministère des Transports du Québec pour confirmer sa participation, le rend moins facile d'application;

ATTENDU QUE des confirmations de subventions postérieures à l'adoption des budgets municipaux compliquent considérablement la planification des travaux municipaux;

ATTENDU par ailleurs que les sommes consentis par le ministère des Transports du Québec au cours des dernières années n'ont pas connu d'augmentation appréciable;

ATTENDU QU'il serait souhaitable que des améliorations soient apportées au Programme d'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU les discussions des membres du Conseil à cet effet;

Il est, sur proposition de M. Félicien Cardin, appuyé par M. Claude Bahl, unanimement résolu par le Conseil de la MRC de Drummond de demander :

- 1. au ministère des Transports du Québec d'apporter des améliorations à son Programme d'amélioration du réseau routier municipal, de façon :*
 - à augmenter les sommes consenties aux municipalités locales pour les épauler dans les efforts qu'elles déploient pour entretenir et améliorer le réseau routier placé sous leur responsabilité;*
 - à ce qu'à l'avenir, le ministère des Transports du Québec puisse faire connaître aux municipalités locales le montant dont elles bénéficient, dans la période qui précède où celles-ci adoptent leurs prévisions budgétaires, donc qu'elles planifient leurs travaux routiers.*
- 2. à toutes les MRC du Québec d'appuyer les démarches de la MRC de Drummond visant à améliorer le Programme d'amélioration du réseau routier municipal et tout comme elle de requérir du ministère des Transports du Québec qu'il majore les sommes allouées aux municipalités et, pour permettre une planification efficace, leur fasse dorénavant connaître suffisamment d'avance les crédits qui leur seront consentis. ».*

Adoptée.

2007-02-5813

APPUI MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES SALAIRES VERSÉS AUX
POMPIERS DANS LE CADRE DE LA FORMATION OBLIGATOIRE
POMPIER I**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro 200-R-AG387 adoptée par les membres du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le 22 novembre 2006 concernant la demande de subvention pour les salaires versés aux pompiers dans le cadre de la formation obligatoire Pompier I ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC de La Vallée-de-La-Gatineau qui se lit comme suit :

« CONSIDÉRANT LE règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (L.R.Q., c. S-3.4, r.0.1) ;

CONSIDÉRANT LES besoins en formation des pompiers de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QU' à terme, le salaire versé par les municipalités locales aux quelques 300 pompiers de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de leur formation atteindra 825 000\$;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et appuyé par monsieur le conseiller Raymond Lafrenière et unanimement résolu de demander au Gouvernement du Québec, par l'entremise de programme d'Emploi Québec de subventionner la totalité des salaires versés aux pompiers dans le cadre de leur formation ; ».

Adoptée.

2007-02-5814

APPUI À CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE
DEMANDE DU MAINTIEN DU FINANCEMENT ACTUEL DU
PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de demande d'appui de Carrefour action municipale et famille en date du 30 janvier 2007, adressée à la MRC des Sources, quant au maintien du financement actuel du Programme Carrière-Été ;

CONSIDÉRANT l'Impact de ce programme sur le cheminement professionnel des jeunes et leur autonomie :

- les compétences qu'acquièrent les jeunes grâce à ces programmes sont un prolongement essentiel à la théorie offerte au cours de la formation,
- les emplois d'été apportent aux jeunes un revenu qui contribue à leur budget annuel. Dans beaucoup de cas, ces revenus allègent la contribution financière de parents moins fortunés,
- les emplois d'été contribuent également à réduire l'endettement des jeunes ;

CONSIDÉRANT l'impact de ce programme sur les relations familiales des jeunes concernés par les programmes :

- le programme Placement Carrière-été permet également à de nombreux jeunes de retourner dans leur région d'origine durant la période estivale. Ceci favorise le maintien des jeunes dans leur milieu d'appartenance et diminue l'impact de l'exode des jeunes québécois vers les centres urbains,
- le retour des jeunes dans leur famille favorise des relations familiales plus intenses alors que durant l'année scolaire elles en sont fort limitées ;

CONSIDÉRANT l'impact de ce programme sur les services offerts à des familles :

- l'offre de services tels les camps de jour d'été pour les enfants dont les parents sont au travail, les activités municipales de loisir, l'organisation de festivals d'été, les visites de musées et touristiques sont autant d'exemples de réalisations locales et régionales qui doivent compter sur un tel programme,
- les organismes et les municipalités concernés par ces services ne pourront maintenir un même niveau de services, privant ainsi les familles de leur communauté ;

CONSIDÉRANT les résultats enrichissants chez les jeunes et l'apport de d'une qualité de vie pour nos familles, en lien direct avec le Programme Carrière-Été ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la demande de Carrefour action municipale et famille à l'effet de rassurer les communautés en maintenant le financement actuel du Programme Carrière-Été.

Adoptée.

CORRESPONDANCE (SUITE) :

Municipalité de Lac-aux-Sables :

- concernant une demande aux gouvernements provincial et fédéral de modifier les chartes des droits et libertés – accommodements raisonnables.
Aucun suivi.

Municipalité de Wotton :

- concernant une demande au ministère des Transports – virage à droite à l'intersection de la route 116-255 à Danville, la Ville de Danville a déjà fait la demande et en raison de la visibilité, il faut garder l'interdiction. Aucun suivi

2007-02-5815

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON

PROJET DE PÉTITION SUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro 200702-022 de la Municipalité de Saint-Adrien, adoptée par les membres du Conseil le 5 février 2007 et la réception de la résolution de la Municipalité de Wotton, adoptée par les membres du Conseil le 5 février 2007,

concernant la demande d'appui pour un projet de pétition sur le système de santé : « **Il est urgent de corriger les ratés du système de la santé et des services sociaux afin d'assurer aux personnes vulnérables, la qualité de vie et le respect auxquels elles ont droit.** » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la Municipalité de Saint-Adrien ainsi que la Municipalité de Wotton dans la résolution qui se lit comme suit :

« ATTENDU QUE : La qualité de vie et de services auprès des personnes ci haut mentionnées continue à se détériorer et à brimer leurs droits fondamentaux;

ATTENDU QUE : Les lois existantes n'offrent aucune possibilité législative, pour défendre leurs droits fondamentaux en tant que travailleurs ;

ATTENDU QUE : Plusieurs interventions ont eu lieu auprès des instances comme le MSSS, les agences, les établissements publics et parapublics...) afin de corriger les nombreuses lacunes sans résultat satisfaisant ;

ATTENDU QUE : Les personnes qui ont recours et/ou oeuvrant à l'hébergement auprès des personnes vulnérables :

- *Handicapées physiques;*
- *Handicapées intellectuelles;*
- *Santé mentale; et/ou*
- *En perte d'autonomie (personnes âgées)*

sont souvent victimes d'abus de pouvoir, de harcèlement et d'intimidation de la part des établissements de santé, des Agences de Santé et des Services Sociaux;

EN CONSÉQUENCE :

Nous demandons au Gouvernement d'assurer des conditions équitables, justes et adéquates aux ressources d'hébergement afin que les personnes vulnérables soient respectées dans leurs dignités morale et physique. Nous exigeons de l'Assemblée nationale :

- d'organiser la tenue immédiate d'une enquête publique nationale, qui aura pour mandat de revoir et de questionner l'ensemble du fonctionnement des diverses instances et organismes responsables d'assurer des conditions de vie adéquates aux personnes vulnérables ;
- De procéder à la mise en place rapide, suite à cette enquête publique, d'un organisme (tiers) doté de pouvoirs exécutoires avec reddition de compte obligatoire et publique afin de :
 1. Valider les progrès faits.
 2. Veiller au respect des mandats confiés aux diverses instances chargées d'assurer le mieux-être des personnes vulnérables.
 3. Administrer un processus de traitement des mécontentes qui soit impartial, efficace, transparent et exécutoire.

EN CONSÉQUENCE :

sur proposition de Claude Blain, appuyée par Adrien Gagnon,

il est MAJORITAIREMENT / UNANIMEMENT RÉSOLU par le Conseil municipal, ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Adrien appuie la pétition « IL EST URGENT DE CORRIGER LES RATÉS DU SYSTÈME DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AFIN D'ASSURER AUX PERSONNES VULNÉRABLES LA QUALITÉ DE VIE ET LE RESPECT AUXQUELS ELLES ONT DROIT. » présentée par la délégation et qui sera déposée à l'Assemblée Nationale ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise le plus tôt possible à notre Municipalité Régionale de Comté ainsi qu'à notre député de circonscription provinciale. »

Adoptée.

À TITRE DE RENSEIGNEMENTS :

- UMQ
 - Fiscalité agricole – réponse à notre résolution 2006-08-5608 l'UMQ suite le dossier en s'assurant que les modalités administratives soient les plus simples possibles pour les municipalités
- Ordre des architectes du Québec
 - bâtiments agricoles – Loi sur les architectes – discussions avec UPA

- *Municipalité de Wotton et Municipalité de Saint-Adrien*
- résolutions d'appui du mémoire « La commission de protection du territoire agricole et les besoins des municipalités : statut quo ou changement ? »

AMÉNAGEMENT :

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIF – PROCÉDURIER

L'urbaniste, Caroline Marchand, présente aux membres du Conseil le procédurier de la Demande à portée collective (article 59).

2007-02-5816

MANDAT POUR LA PRÉPARATION D'UN MÉMOIRE COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

CONSIDÉRANT la consultation publique organisée par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois à Sherbrooke le 30 avril 2007;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil de la MRC des Sources de s'exprimer en y présentant un mémoire;;

CONSIDÉRANT le dossier « Synthèse argumentaire de la Route 257 », préparé pour le Comité de la Route 257 et rédigé par Joanne Léveillé, Ph. D. Urbaniste de l'Université de Sherbrooke, février 2007;

CONSIDÉRANT que le mémoire pourrait être présenté par volet;

CONSIDÉRANT le manque de ressources pour produire le mémoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard soit et est autorisé à mandater une ressource externe pour rédiger le mémoire de la Municipalité régionale de comté des Sources pour un montant ne dépassant pas 2 000 \$.

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Plan d'action – Schéma ».

QUE le document « Synthèse argumentaire de la Route 257 » soit déposé dans le cadre de la réflexion sur la ruralité et le développement régional (chapitre 9 du « Document de consultation ») de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Adoptée.

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN MILIEU FORESTIER – VOLET II

Comme à chaque année, un appel de projets se déroule pour le Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – Volet II, cette année, il a été publié dans le journal « Les Actualités ». La date limite de réception des projets est fixée au lundi 26 mars 2007.

ABSENCE

À ce moment-ci de la séance, la conseillère Francine Labelle-Girard quitte son siège.

2007-02-5817

**RÉSOLUTION D'INTENTION D'ADHÉRER À LA
« MUTUELLE » DE L'ÉOLIENNE DE LA FQM - MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Fédération québécoise des Municipalités du Québec (FQM) a donné son aval au développement et à la mise sur pied d'un projet de « Mutuelle » pour le bloc de 250MW réservé au monde municipal;

CONSIDÉRANT que la FQM a reçu le mandat de poursuivre les démarches déjà entreprises et de procéder à une étude de marché pour mesurer l'intérêt d'un tel projet dans le milieu qui, à terme, permettrait aux communautés locales de maximiser les retombées économiques de leurs projets éoliens;

CONSIDÉRANT que la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, présentée au printemps dernier, annonçait l'octroi d'un bloc de 250MW d'énergie éolienne réservé aux MRC ;

CONSIDÉRANT que la FQM a décidé de travailler sur différents types de partenariats pour minimiser les risques financiers de ces projets;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources juge que ce projet de mutualisation de l'éolien permettra une redistribution directement aux communautés locales des régions du Québec des profits d'exploitation de cette forme d'énergie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources donne son appui à la formation d'une « Mutuelle » éolienne par la FQM et déclare qu'elle a l'intention d'en devenir membre le moment venu, et ce, aux conditions jugées acceptables.

Adoptée.

PRÉSENCE

À ce moment-ci de la séance, la conseillère Francine Labelle-Girard occupe son siège.

2007-02-5818

**FIBRE OPTIQUE – SIGNATURE – MRC DES SOURCES
ACTE DE RECONNAISSANCE DE DROIT DE PROPRIÉTÉ DE
RÉQUISITIONS D'OUVERTURE DE FICHES IMMOBILIÈRES
AVEC LES PARTENAIRES**

CONSIDÉRANT qu'en deux mille six (2006), les Parties ont signé, sous seing privé, un protocole d'entente visant la construction et l'opération d'un lien de fibres optiques, comprenant CINQ (5) annexes;

CONSIDÉRANT que les Parties ont collaboré afin de mettre en place un réseau de télécommunication par câble de fibres optiques communément appelé « réseau de fibres optiques de la **Commission Scolaire des Sommets** » afin de relier divers bâtiments situés sur le territoire de la commission scolaire, et ce, dans le cadre du programme *Villages branchés du Québec*;

CONSIDÉRANT que les Parties reconnaissent que la construction a été complétée par « Câble-Axion Digital Inc. » pour leur bénéfice commun;

CONSIDÉRANT que les Parties désirent identifier leurs droits de propriété dans chacune des fibres et dans le réseau de télécommunication par câble,

comprenant le câble et les accessoires à l'exception des fibres optiques et des éléments qui sont la propriété d'un tiers, et procéder à leur publication;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE la **Municipalité régionale de comté des Sources** procède à la publication de fibres et, à cet effet, qu'elle signe un Acte de reconnaissance de droit de propriété et de réquisitions d'ouverture de fiches immobilières avec **Câble-Axion Digitel Inc., la Commission Scolaire des Sommets, la Commission Scolaire Eastern Townships, la municipalité du Canton de Cleveland, la Ville de Windsor et la Ville de Richmond**, selon le projet préparé par Me Armand Bolduc, notaire.

QUE le préfet, Jacques Hémond, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Martin Lessard, soient et sont autorisés à signer l'Acte de reconnaissance de droit de propriété et de réquisitions d'ouverture de fiches immobilières et tous les documents accessoires pour y donner plein effet.

Adoptée.

2007-02-5819

ENTENTE ENTRE LA MRC DES SOURCES ET LE CLD DES SOURCES ATTENTES SIGNIFIÉES AU CLD - 2007

CONSIDÉRANT l'Entente en matière de développement local intervenue entre la MRC des Sources et le CLD des Sources et signée le 20 décembre 2004, conformément à l'article 91 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.5 de ladite Entente, la Municipalité régionale de comté des Sources s'engage à établir annuellement les attentes signifiées au CLD qui sont présentées à l'Annexe III de l'Entente;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 92 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, « un centre local de développement exerce ses activités dans le respect de l'entente conclue en application de l'article 89 et en **fonction des attentes que la municipalité régionale de comté lui signifie** »;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC des Sources, lors d'un Lac-à-l'épaule les 11 et 12 août 2006, ont discuté de leurs rôle et responsabilités ainsi que de leurs attentes envers leur mandataire en développement local;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette rencontre, plusieurs échanges et réflexions ont mené les membres du Conseil à identifier et à préciser les attentes à signifier au CLD;

CONSIDÉRANT que le préfet, le préfet-suppléant et le directeur général de la MRC des Sources ont rencontré le président et la directrice générale du CLD des Sources le mardi 13 février 2007 pour leur présenter les attentes signifiées et leur expliquer le cheminement réalisé par la MRC;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette présentation, le lundi 19 février 2007 en atelier de travail, le président et la directrice générale du CLD des Sources ont présenté leurs réactions au document soumis la semaine précédente et y ont apporté leurs commentaires et des suggestions de modifications;

CONSIDÉRANT que, les membres du Conseil ont réévalué chacune des attentes signifiées au CLD des Sources avant de les adopter;

CONSIDÉRANT qu'une version mise à jour d'un document commenté des attentes sera remis au CLD;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources remplacent les attentes 2004 et qu'ils identifient les nouvelles attentes signifiées au CLD des Sources – 2007 comme faisant partie de l'Annexe III de l'Entente entre la MRC des Sources et le CLD des Sources, pour se lire comme suit :

ANNEXE III

Attentes signifiées au CLD des Sources - 2007

Les attentes signifiées par la MRC des Sources au CLD des Sources se lisent comme suit :

ATTENTES :

1. Mettre sur pied un programme de parrainage assurant un point de contact permanent entre le CLD et les municipalités.
2. Organiser et mettre en œuvre une stratégie de vigie permettant à la région d'être attentive aux opportunités d'investissements provenant d'ici et d'ailleurs.
3. Orienter les tâches du ou des « agent(s) de développement commercial et industriel » vers les services aux entrepreneurs mais aussi, vers le développement et la sollicitation de nouveaux investissements dans la région et à l'extérieur de la région.
4. Maintenir le guichet multiservices et poursuivre les efforts d'arrimage des services et des ressources avec les organismes partenaires du développement local.
5. S'assurer de développer et de maintenir des procédures allégées de financement des projets en lien avec les fonds d'investissements et avec les partenaires du développement local.
6. Participer au Comité du Fonds de relance de la MRC des Sources et poursuivre la participation au Plan de relance et aux activités du comité d'orientation.
7. Participer avec les autres organismes impliqués, aux efforts d'implantation des principes de développement durable sur le territoire de la MRC des Sources, en accord avec les orientations et les priorités de la MRC.
8. Rencontrer annuellement la MRC afin de faire le point sur les attentes signifiées et s'enquérir, s'il y a lieu, des nouvelles attentes du Conseil.

Adoptée.

2007-02-5820

ADOPTION MISE EN ŒUVRE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL « VERS UN PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA MRC DES SOURCES » JANVIER 2007

CONSIDÉRANT la présentation d'un Plan de mise en œuvre de développement social intitulé : « Vers un plan d'action pour le développement social dans la MRC des Sources, janvier 2007 », préparé par la Corporation de développement communautaire de la MRC des Sources et le Centre de santé de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le document comprend les étapes et modalités d'actualisation de la démarche de mobilisation en fonction des orientations retenues par le Conseil de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le document comprend la demande de financement à adresser à chacun des partenaires;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a accepté le projet dans le cadre du Pacte rural projet supralocal pour un montant de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Plan de développement social fut identifié comme première orientation au Plan de relance 2004-2007 de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard
appuyée par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE la MRC adopte le document intitulé « Vers un plan d'action pour le développement social dans la MRC des Sources » daté de janvier 2007.

QUE la MRC adresse une demande de financement aux organismes identifiés comme partenaires potentiels dans ce document ainsi que, selon le besoin ou les opportunités, à d'autres organismes intéressés.

Adoptée.

SYNTHÈSE DES ACTES DU FORUM D'AVRIL 2006

À la demande du conseiller Jean-Philippe Bachand, le sommaire des Actes du Forum d'avril 2006 est remis aux membres du Conseil à titre d'information.

POSTE DE POLICE :

ADMINISTRATION :

Aucun sujet.

2007-02-5821

AGRANDISSEMENT DU POSTE DE POLICE DE LA SQ À WOTTON ADJUDICATION DU CONTRAT D'AGRANDISSEMENT DE RÉAMÉNAGEMENT – CONSTRUCTION LONGER INC.

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est en processus d'agrandissement du poste de police de la Sûreté du Québec au 600 rue Gosselin à Wotton;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres pour la réalisation des travaux de d'agrandissement et de réaménagement du poste de police a été lancé le 13 janvier 2007;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres, la MRC des Sources a reçu 10 soumissions d'entrepreneurs généraux et que l'ouverture des soumissions a été effectuée publiquement le 8 février 2007;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Espace vital architecture d'accepter la soumission conforme la plus basse, soit celle de **Construction Longer inc.**, au montant de 1 368 000 \$ (un million trois cent soixante-huit mille dollars), toutes taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller Ghislain Drouin
appuyé le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE le Conseil de la MRC des Sources suive la recommandation de la firme Espace vital architecture et retienne la soumission de **Construction Longer inc.**, pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réaménagement du poste de police de la Sûreté du Québec à Wotton.

QUE le Conseil de la MRC des Sources autorise le préfet, Jacques Hémond et le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard à procéder à la signature du **contrat de construction** avec **Construction Longer inc.** pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réaménagement du poste de police de la Sûreté du Québec à Wotton.

Adoptée.

2007-02-5822

AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POLICE À WOTTON – APPEL DE SOUMISSIONS POUR SERVICES DE CONTRÔLE QUALITATIF EN GÉNIE - REMBLAI, EXCAVATION, BÉTON

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit procéder à un appel d'offres pour l'exécution des services professionnels de contrôle qualitatif en génie dans le cadre des travaux d'agrandissement et de réaménagement du poste de police de la Sûreté du Québec à Wotton;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a accepté les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les travaux consistent aux vérifications de base concernant l'approbation du fond d'excavation, la vérification de la compaction du remblai sous dalle, le contrôle du béton ainsi que son échantillonnage lors de la construction des empattements, murs de fondation, dalle intérieure et trottoirs, la vérification de l'infrastructure de chaussée incluant l'enrobé bitumineux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE le Conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard à procéder à l'appel d'offres pour l'exécution des services professionnels de contrôle qualitatif en génie dans le cadre des travaux d'agrandissement et de réaménagement du poste de police de la Sûreté du Québec à Wotton

Adoptée.

2007-02-5823

DÉPENSES À EFFECTUER EN FONCTION DE L'AGRANDISSEMENT DU POSTE DE POLICE À WOTTON

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement du poste de police à Wotton;

CONSIDÉRANT les dépenses qui doivent être payées avant l'exécution des travaux (ex. : Hydro-Québec doit recevoir le chèque avant les travaux);

CONSIDÉRANT que les dépenses sont présentées à la liste des comptes de la séance régulière du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que les dépenses touchées sont celles comprises au Règlement d'emprunt numéro 131-2006 (architectes et ingénieurs) et au Règlement d'emprunt numéro 135-2006 (construction de l'agrandissement);

CONSIDÉRANT l'échéancier des travaux à respecter;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE, pour le bon cheminement des travaux d'agrandissement, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à émettre les chèques nécessitant paiement avant la date de la séance.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE :

ABSENCE

À ce moment-ci de la séance (21 h 15), le conseiller Jean-Philippe Bachand quitte son siège et il le reprend au retour de la suspension de la séance.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Après discussions du dossier du Plan de mise en œuvre régional du projet de Schéma de couverture de risques en incendie et avant son adoption, soit à ce moment-ci de la séance (21 h 20), la séance est suspendue pour une durée de dix minutes.

Les membres du Conseil occupent leur siège à 21 h 30 pour reprendre la séance.

2007-02-5824

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE RÉGIONAL DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la municipalité régionale de comté a proposé « *des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficace de l'ensemble des ressources disponibles* » par l'adoption d'un projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 21 août 2006;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 15 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités locales ont donné « *leur avis à l'autorité régionale sur ces propositions en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières* »;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la municipalité régionale de comté doit arrêter « *des objectifs de protection optimale pour chaque catégorie de risques ou chaque partie du territoire qu'elle définit et détermine les actions attendues, à l'échelle régionale, locale ou sur une partie du territoire pour atteindre ces objectifs* »;

CONSIDÉRANT l'adoption du 2^e projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, version novembre 2006 lors de la séance du Conseil de la MRC des Sources le 22 novembre 2006;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque autorité doit adopter un plan de mise en œuvre des actions proposées dans le projet de schéma ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources adopte son Plan de mise en œuvre régional de projet de Schéma de couverture de risques en incendie, tel que présenté comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée.

2007-02-5825

**OCTROI D'UN DÉLAI SPÉCIAL À LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON
POUR L'ADOPTION DE SON PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL**

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la municipalité régionale de comté a proposé « *des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles* » par l'adoption d'un projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 21 août 2006;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 15 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités locales ont donné « *leur avis à l'autorité régionale sur ces propositions en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières* » ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la municipalité régionale de comté a arrêté « *des objectifs de protection optimale pour chaque catégorie de risques ou chaque partie du territoire qu'elle définit et détermine les actions attendues, à l'échelle régionale, locale ou sur une partie du territoire pour atteindre ces objectifs* » ;

CONSIDÉRANT l'adoption du 2^e projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, version novembre 2006 lors de la séance du Conseil de la MRC des Sources le 22 novembre 2006 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque autorité doit adopter un plan de mise en œuvre des actions proposées dans le projet de schéma ;

CONSIDÉRANT que, hormis Wotton, l'ensemble des municipalités de la MRC des Sources a adopté leur plan de mise en œuvre local ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard
appuyée par le conseiller René Perreault

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources accorde un délai supplémentaire au Conseil de la Municipalité de Wotton pour l'adoption de son Plan de mise en œuvre local et que ce délai soit fixé au lundi **5 mars 2007**.

QU'après ce délai, la MRC conclura la démarche menant à la soumission du projet de schéma au ministre de la Sécurité publique afin de ne plus retarder les autres municipalités de la MRC dans le processus menant à l'obtention de l'attestation de conformité du schéma.

Adoptée.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)

Aucun sujet.

SITE D'ENFOUISSEMENT:

2007-02-5826

LISTE DES CHÈQUES – SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à les payer :

numéros 200600294 à 200600310 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 77 429,78 \$ et

numéros 200700001 à 200700017 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 6 531,82 \$.

Adoptée.

2007-02-5827

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

AU 31 DÉCEMBRE 2006 – SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et des dépenses par la secrétaire-trésorière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE l'État des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 décembre 2006 préparé par la secrétaire-trésorière adjointe soit et est déposé.

Adoptée.

RÉGIE LET – RÉUNION CONSTITUTIVE

Le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard informe les membres du Conseil que, selon l'information qu'il a reçue, la création de la Régie pour le LET serait acceptée par la ministre et que l'entrée en vigueur de la Régie pour le LET devrait être publiée sous peu dans la Gazette officielle du Québec. Par la suite, la Régie aura 60 jours pour convoquer une réunion constitutive.

RÉGIE LET – DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS ET DE SUBSTITUTS

Les municipalités locales devront lors de leur prochain Conseil (mars 2007) désigner un délégué et un délégué substitut pour siéger au Conseil de la Régie intermunicipale pour le LET.

2007-02-5828

RÉPARATION DE « TIPS » DU COMPACTEUR

SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT qu'un deuxième remplacement des « tips » (dents) du compacteur a eu lieu fin 2005, début 2006 et qu'il y a lieu de procéder à la réparation d'au moins quatre « tips »;

CONSIDÉRANT que pour faire ces travaux, la MRC a procédé à un appel de cotation auprès de : Les Ateliers Beauchemin, Soudure Michel Gagnon, Soudure Mario Thomassin;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçues des cotations de Soudure Michel Gagnon (1 955,00 \$ plus taxes) et de Soudure Mario Thomassin (10 250,00 \$ plus taxes).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources fasse faire les réparations chez Soudure Michel Gagnon inc., pour un montant de mille neuf cent cinquante-cinq dollars (1 955,00 \$) plus taxes.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire « Réparation - compacteur ».

Adoptée.

MATIÈRES RÉSIDUELLES :

Aucun sujet.

MATIÈRES RÉCYCLABLES :

Aucun sujet.

ORDRE DU JOUR

Le sujet 11.4.3 *Préservation et restauration des Trois-Lacs – Résolution autorisant la création d'une régie inter-MRC* est traité avant le sujet 11.4.1 *Association des résidents des Trois-Lacs – Demande d'appui*

EAU :

2007-02-5829

AUTORISATION SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA CRÉATION DE LA RÉGIE DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement du lit du lac Richmond, connu comme étant les Trois-Lacs, en vue de contrer le phénomène d'eutrophisation qui s'y retrouve actuellement;

CONSIDÉRANT que les MRC détiennent, en vertu de l'article 110 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c.-47.1), la compétence exclusive à l'égard de tels travaux dans un lac;

CONSIDÉRANT que les Trois-Lacs sont situés sur le territoire de la MRC d'Arthabaska et la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que les deux MRC ont formé un comité de travail, composé de représentants de chacune, de représentants des municipalités locales riveraines et des associations impliquées dans cette question;

CONSIDÉRANT que ce comité a procédé à l'étude des conditions et modalités relatives à la conclusion d'une entente intermunicipale et ont analysé le projet d'entente proposé ;

CONSIDÉRANT que les parties désirent se prévaloir les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente prévoyant la constitution de la *Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE le Conseil de la MRC des Sources autorise la conclusion de l'Entente intermunicipale prévoyant la constitution de la *Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs*, dont copie est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer cette entente pour et au nom de la MRC des Sources.

Adoptée.

2007-02-5830

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE STRUCTURE DE CONTRÔLE DU NIVEAU DU LAC DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT le processus d'eutrophisation qui s'est amorcé et qui affecte de plus en plus le lac des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que selon les études réalisées la profondeur du lac des Trois-Lacs a diminué entre 1974 et 2004 d'approximativement 15% et que le volume d'eau a diminué d'environ 20%;

CONSIDÉRANT que la profondeur de l'eau et la présence excessive d'éléments nutritifs favorisent la prolifération des plantes aquatiques et des algues;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos puise son eau potable dans la rivière Nicolet Sud-Ouest en aval du lac des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT l'*Étude d'impact pour l'aménagement d'une structure de contrôle du niveau du lac des Trois-Lacs* préparée par le Consortium DDM-ProFaune;

CONSIDÉRANT que la dégradation continue du plan d'eau depuis 30 ans met en danger la pérennité des usages récréatifs et de la villégiature;

CONSIDÉRANT que le lac des Trois Lacs constitue un produit de villégiature de première ligne dans l'offre de produits touristiques des municipalités contiguës et environnantes puisqu'il s'agit d'un des seuls pôles régionaux de villégiature et d'activités récréatives liés à l'eau;

CONSIDÉRANT que le lac des Trois-Lacs génère un niveau d'activités économiques qui participe à la diversification de l'économie régionale;

CONSIDÉRANT l'implication des membres de l'Association des résidents des Trois-Lacs dans l'organisme régional du bassin versant de la rivière Nicolet (COPERNIC);

CONSIDÉRANT le programme de taxation instauré par les municipalités limitrophes du lac des Trois-Lacs, avec un large consensus parmi les résidents, afin de mettre en œuvre des travaux de préservation et de mise en valeur du lac;

CONSIDÉRANT l'article 110 de la Loi sur les compétences municipales qui stipule que « *Toute municipalité régionale de comté peut, dans un lac, réaliser des travaux de régularisation du niveau de l'eau ou d'aménagement du lit* », ce qui confère une compétence exclusive aux MRC en matière de lacs;

CONSIDÉRANT que l'implication du monde municipal comporte un avantage certain pour les membres de l'Association des résidents des Trois-Lacs qui pilotent le dossier auprès de la population et des instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT les rencontres de travail entre les représentants des MRC d'Arthabaska et des Sources portant sur la création d'une régie inter MRC pour la revitalisation du lac des Trois Lacs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE le Conseil de la MRC des Sources donne son appui aux démarches entreprises par l'Association des résidents des Trois-Lacs auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

QUE dans le but de donner suite au projet de l'Association des résidents des Trois-Lacs, la MRC des Sources a adopté une résolution pour la signature d'une entente visant la constitution de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

Adoptée.

2007-02-5831

COMITÉ DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA MRC DES SOURCES
MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2007-01-5782

CONSIDÉRANT la formation d'un **Comité de suivi de la qualité de l'eau de la MRC des Sources** lors de la séance régulière de la MRC des Sources le 15 janvier 2007 par la résolution numéro 2007-01-5782 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la résolution numéro 2007-01-5782 soit et est modifiée pour se lire comme suit :

QUE le **Comité de suivi de la qualité de l'eau de la MRC des Sources** soit formé des personnes ci-dessous :

Membres :

Claude Larose (membre du Conseil de la MRC)
René Perreault (membre du Conseil de la MRC)
Monique Thibault-Bélisle (élue milieu rural)
Bernard Laroche (élu milieu urbain)
Jean-Claude Simoneau (COPERNIC).

Personne-ressource :

Frédéric Michaud, chargé de projets à la MRC
Martin Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier

et de toute autre ressource qui pourrait être mobilisée à court terme.

Adoptée.

GESTION DES TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU – OUTILS

L'urbaniste de la MRC, Caroline Marchand, résume aux membres du Conseil les outils pour la gestion des cours d'eau de la MRC.

Madame Marchand explique aux membres du Conseil qu'une rencontre d'information aura lieu le **mardi 6 mars 2007 à la salle municipale de Wotton à 19 h 30** dans le but de présenter les outils pour la gestion des cours d'eau (Politique de gestion des travaux dans les cours d'eau) aux conseillers et aux directeurs généraux des municipalités locales.

Les outils présentés seront :

- 1) le projet de Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC des Sources – Février 2007
- 2) le projet d'Entente entre la MRC et chacune des municipalités locales concernée pour confier à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et prévoir les modalités de son application,
- 3) le projet de Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC des Sources

DEMANDE DE CITOYENS (période de questions)

Madame Marie-Paule Royer se présente comme citoyenne de la Ville de Danville et demande aux membres du Conseil de nommer les attentes qui ont été adoptées précédemment.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard fait la lecture des attentes adoptées selon la dernière version, soit celles adoptées par la résolution numéro 2007-02-5819.

DOSSIER FINANCES :

2007-02-5832

MRC DES SOURCES - SURPLUS AFFECTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

CONSIDÉRANT la préparation des états financiers pour l'année 2006 par la firme comptable Roy, Desrochers, Lambert, senc.;

CONSIDÉRANT le budget 2007 adopté le 22 novembre 2006;

CONSIDÉRANT les résolutions déjà adoptées attribuant des engagements en 2006 pour des dossiers respectifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources réserve les montants ci-dessous au surplus accumulé de l'année 2006 :

1.	MRC Fibre optique, coûts de construction	:	50 056 \$
2.	MRC Fibre optique, coût d'entretien	:	<u>17 440 \$</u>
	Sous-total fibre optique MRC		67 496 \$
3.	Communications (Apex média) site Internet	:	3 914 \$
4.	Club de placement (évaluation employés)	:	<u>1 950 \$</u>
	Sous-total surplus accumulé MRC, partie I	:	5 864 \$
5.	Pacte rural, fibre optique, coût de construction	:	33 388 \$
6.	Pacte rural, fibre optique, coût d'entretien	:	<u>66 522 \$</u>
	Sous-total surplus accumulé Pacte rural	:	<u>99 910 \$</u>
7.	RénoVillage, dossier F-0493920	:	3 250 \$
8.	Pour inspecteur et mandataire	:	416 \$
9.	RénoVillage, dossier F-0493942	:	3 250 \$
10.	Pour inspecteur et mandataire	:	<u>416 \$</u>
	Sous-total	:	7 332 \$.
	Total	:	180 902 \$.

Adoptée.

2007-02-5833

VIREMENTS DE CRÉDITS AU 31 DÉCEMBRE 2006

MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que les montants prévus au budget de la MRC des Sources pour l'année 2006 sont insuffisants ou n'ont pas été prévus au budget pour certains postes budgétaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE, conformément à la recommandation du secrétaire-trésorier, le Conseil autorise les virements de crédits suivants :

<u>De</u>	<u>À</u>	<u>Montant</u>
MRC		
Contribution employeur élus	Congrès élus	1 648,96 \$
Rémunération préfet	Congrès élus	168,38 \$
Contribution employeur dg	Déplacement élus	718,90 \$
Contribution employeur dg	Déplacements CSP	135,50 \$
Déplacements dg	Formation déplacements dg	440,35 \$
Contr. employeur dg adjointe	CSST	20,93 \$
Déplacements dg adjointe	Déplacements secr.-réceptionniste	29,29 \$
Services professionnels	Comptabilité et vérification	375,85 \$
Services professionnels	Services informatiques	359,63 \$
Services professionnels	Frais de poste	131,57 \$
Services professionnels	Téléphone	237,70 \$
Services professionnels	Internet	7,50 \$
Services professionnels	Location de bureau	0,53 \$
Changement de nom	Réceptions relations publiques	776,50 \$
Fournitures de bureau	Photocopies frais reproduction	736,94 \$
Fournitures de bureau	Communications	53,11 \$
Rémunération technologue	Bénéfices jours maladie	9,00 \$
Rémunération technologue	Rémunération inspection mun.	114,90 \$
Rémunération technologue	Rémunération aménagiste	8,40 \$
Rémunération technologue	Rayonnement régional	1 033,00 \$
Déplacement technologue	Déplacements aménagiste	64,07 \$
Dépenses activités loisirs	Transport – caravane	<u>1 000,00 \$</u>
Sous-total		7 038,01 \$
Poste de police (SQ) :		
Équipements	Produits entretien ménager	13,18 \$
Autres frais entretien	Services professionnels	1 500,00 \$
Électricité	Services professionnels	<u>1 209,66 \$</u>
Sous-total		2 722,84 \$

Adoptée.

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR
DÉPENSES PROJÉTÉES, CODE MUNICIPAL, ARTICLE 961**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté d'Asbestos certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-dessous.

.....
Martin Lessard, secrétaire-trésorier

**2007-02-5834
COMPTES MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des comptes de la MRC des Sources pour la période allant du 10 novembre 2006 au 12 février 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard
appuyée par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à les payer :

numéros 200600956 à 200600969 et de 200700013 à 200700099 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 190 237,23 \$.

Adoptée.

2007-02-5835

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2006
MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la préparation du rapport de l'État des revenus et des dépenses au 30 novembre 2006 par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE l'État des revenus et des dépenses du site d'enfouissement au 31 décembre 2006 soit et est déposé.

Adoptée.

2007-02-5836

APPUI FINANCIER – PROJET VILLAGE RELAIS EUROPE

CONSIDÉRANT que, suite au projet pilote d'une année d'essai, le ministère des Transports a identifié la Ville de Danville, comme « Village relais » ;

CONSIDÉRANT que ce type de village existe déjà en Europe et que onze personnes qui s'occupent de ce dossier iront chercher des Conseils et des idées pour bonifier celui d'ici sur notre territoire (il en existe actuellement deux au Québec);

CONSIDÉRANT que le préfet de la MRC, monsieur Jacques Hémond participe au projet d'aller représenter la région en Europe et qu'il demande une contribution de la MRC aux frais qui seront encourus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources donne son appui financier au projet Village Relais - Europe d'un montant de 2 000 \$ pris à même le poste budgétaire « Rayonnement régional ».

Adoptée.

2007-02-5837

OFFRE DE SERVICES – CLUB DE PLACEMENT RÉGIONAL INC.
POLITIQUE D'ÉVALUATION DU PERSONNEL DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la finalisation la Politique de gestion des ressources humaines de la MRC des Sources, qui est actuellement à la vérification juridique par la firme Martel, Brassard, Doyon, s.e.n.c.;

CONSIDÉRANT que l'étape suivante consiste à l'évaluation du personnel;

CONSIDÉRANT l'offre de services du Club de Placement Régional Inc. d'accompagner le directeur général et secrétaire-trésorier dans l'élaboration de la Politique d'évaluation du personnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE la résolution numéro 2006-08-5646 soit et est annulée.

Annule et
remplace
résolution
2006-08-5546
du 21 août 2006

QUE la MRC des Sources accepte l'offre de services du Club de Placement Régional Inc. d'accompagner le directeur général dans sa démarche de la Politique d'évaluation du personnel pour un montant de 1 800 \$.

QUE le montant de 1 200 \$ déjà réservé dans le surplus affecté 2006 pour la Politique de gestion des ressources humaines soit et est annulé et qu'il soit remplacé par le montant de 1 800 \$ pour la Politique d'évaluation du personnel.

Adoptée.

2007-02-5838
DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT
DÉVELOPPEMENT DU MONT HAM-SUD

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Langevin Gagnon comme membre désigné de la MRC des Sources pour siéger à la Corporation de Développement du mont Ham;

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation de Développement du mont Ham de nommer un substitut;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE monsieur **Pierre Therrien** soit et est nommé **substitut** de monsieur Langevin Gagnon, membre désigné de la MRC des Sources pour siéger aux rencontres de la Corporation Développement du mont Ham.

QUE les frais de déplacements soient assumés par la MRC des Sources.

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

Le sujet 14.4 « *Course Estrie* » *aide financière (manque à gagner)* est traité après les sujets 14.5, 14.6 et 14.7.

2007-02-5839
MISE À JOUR 2006 ARC VIEW - GÉOMATIQUE

CONSIDÉRANT le besoin de faire la mise à jour du logiciel ArcView 8.1 de ESRI pour les services de géomatique et pour le support;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard
appuyée par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard soit et est autorisé à acheter la mise à jour pour un montant approximatif de 900,\$ plus taxes.

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire "Mise en œuvre géomatique".

Adoptée.

2007-02-5840
BANQUE D'HEURES
SERVICES D'UN TECHNICIEN EN INFORMATIQUE
ALGOCIBLE – MARC TANGUAY

CONSIDÉRANT que depuis plus d'une année, nous utilisons les services de monsieur Marc Tanguay de Algocible inc. pour ses services professionnels de programmation en informatique ;

CONSIDÉRANT l'offre de Marc Tanguay de prendre une banque d'heures pour une 2^e année pour répondre à nos besoins en informatique et pour faciliter les tâches administratives ;

CONSIDÉRANT que la banque d'heures sera utilisée pour les services de la MRC et du site d'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la MRC des Sources utilise les services de Marc Tanguay de Algocible inc. et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à accepter une banque d'heures au départ de 25 heures, au coût de 35\$/heure.

QUE la facture soit partagée entre la MRC et le site d'enfouissement.

Adoptée.

2007-02-5841

**ACHAT D'UN TRACEUR À PLAN - IMPRIMANTE HP DESIGNJET
SERVICE AMÉNAGEMENT/GÉOMATIQUE - MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, les employés au service de l'aménagement et au service de la géomatique se rendent au bureau de la MRC du Val-Saint-François pour l'impression de la cartographie ;

CONSIDÉRANT l'utilité d'avoir sa propre imprimante à plans au bureau de la MRC pour des raisons de temps, de déplacements et de coûts d'impression ;

CONSIDÉRANT que cet achat fut étudié en atelier de travail sur le budget pour l'année 2007 et qu'il a été prévu au budget 2007 ;

CONSIDÉRANT les démarches de cotisation de prix et d'appareils par madame Caroline Marchand, urbaniste ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la MRC des Sources procède à l'achat d'un traceur à plans ou imprimante à plans auprès de **Laserpro** de Sherbrooke, `

Imprimante HP Designjet 800ps 42 " au coût de 7 375 \$ plus taxes.

QUE le montant soit pris à même le surplus accumulé affecté 2006.

Adoptée.

2007-02-5842

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LE MANQUE À GAGNER
« COURSE ESTRIE »
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2006-10-5686**

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 2006-10-5686, la MRC déboursait un montant de 675 \$ pour la tenue de « Course Estrie »;

CONSIDÉRANT le rappel de ce projet qui consiste à recevoir un jeune cinéaste dans la région afin qu'il y puise ses sujets de films et qu'il les tourne sur place et que ce projet est une visibilité pour notre région;

CONSIDÉRANT la demande de « Course Estrie » du manque à gagner au montant de 475 \$ sur le 2 000 \$ demandé au CLD, à la MRC et à la SADC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources accepte de verser le montant de 475 \$ à « Course Estrie ».

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Rayonnement régional ».

Adoptée.

RAPPEL SOIRÉE D'INFORMATION TABLE DES MRC DE L'ESTRIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard fait un rappel aux membres du Conseil pour la soirée d'information de la Table des MRC de l'Estrie, le jeudi 22 février 2007 à Hôtel le Chéribourg, concernant la protection des lacs et cours d'eau, l'émission des permis et certificats et les dépenses des élus.

2007-02-5843

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DU 35^E ANNIVERSAIRE DU POSTE DE RADIO LOCAL – RADIO CJAN 99,3 FM

CONSIDÉRANT la demande de financement par Radio CJAN 99,3 FM pour contribuer aux activités de leur 35^e anniversaire de diffusion;

CONSIDÉRANT que, notre région bénéficie d'un poste de radio local qui nous apporte une précieuse collaboration et nous assure d'une présence constante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources accepte de verser un montant de 750 \$ à « Radio CJAN 99,3 FM ».

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Rayonnement régional ».

Adoptée.

TÉLÉPHONES MOBILES, LEURS STATIONS DE BASE ET LA SANTÉ

Le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard remet un document aux membres du Conseil qui résume un récent rapport sur l'état des connaissances et les risques pour la santé liés à l'usage des téléphones mobiles et à leurs équipements.

ÉNERGIE ÉOLIENNE – OPPORTUNITÉ D'ADHÉSION À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS

Ce sujet de discussion a été traité au numéro 8.2.4, résolution numéro 2007-02-5817.

TRANSPORT

TRANSPORT ADAPTÉ MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN (SUIVI DE JANVIER)

Le conseiller Pierre Therrien informe les membres du Conseil que la Municipalité de Saint-Adrien a adopté la résolution pour la demande

d'adhésion à Transbestos. Toutes les parties sont favorables, cependant, le dossier demeure en suspens. Les membres du Conseil autorisent le préfet de la MRC des Sources à intervenir dans le dossier.

TABLE DE CONCERTATION SUR LES VHR - RENCONTRE

Ghislain Drouin, Jacques Hémond, Langevin Gagnon et René Perreault participeront à la rencontre de la Table de concertation sur les VHR, le jeudi 8 mars 2007 à 14 h 00 au 309 rue Chassé à Asbestos. L'ordre du jour de la rencontre est remis aux membres du Conseil.

VARIA :

Relais pour la vie

Le préfet Jacques Hémond rappelle aux membres du Conseil que chacun est responsable de former un groupe de 10 personnes pour le « Relais pour la vie », c'est une marche pour la lutte contre le cancer. Elle aura lieu le samedi 16 juin 2007 à 19 h au Parc du Centenaire à Asbestos.

2007-02-5844

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller René Perreault propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

Martin Lessard,
directeur général et secrétaire-trésorier

Jacques Hémond,
préfet